



Fiche engagement de participation

SALONS DES MAIRES 2024

GARD – 13 juin 2024, Parc des expositions de Nîmes

TARN – 17 et 18 septembre 2024, Parc des expositions d’Albi

HERAULT – 27 septembre 2024, Parc des expositions de Béziers

AUDE – 11 octobre 2024, Arena de Narbonne

**À retourner @ : c.migayron@aqua-valley.com ; m.hache@aqua-valley.com
avant le 10 mai 2024**

Je soussigné(e) (Nom, prénom) :

Fonction :

Agissant pour le compte de l’entreprise ci-après :

Bénéficiaire :

Raison sociale.....

Responsable de la structure : (nom, prénom) :

Responsable du dossier :

Adresse :

.....

Téléphone :

Courriel :

Entité facturée :

Raison sociale (si différente) :

Adresse de facturation (si différente) :

Courriel (si différent) :

N° de SIRET : NAF :

N° TVA :

Je m’engage à réserver une offre sur le(s) Salon(s) des Maires du Gard (13 juin 2024), du Tarn (17 et 18 septembre 2024), de l’Hérault (27 septembre 2024) et de l’Aude (11 octobre 2024)





Fiche engagement de participation

SALONS DES MAIRES 2024

GARD – 13 juin 2024, Parc des expositions de Nîmes

TARN – 17 et 18 septembre 2024, Parc des expositions d'Albi

HERAULT – 27 septembre 2024, Parc des expositions de Béziers

AUDE – 11 octobre 2024, Arena de Narbonne

À retourner @ : c.migayron@aqua-valley.com ; m.hache@aqua-valley.com
avant le 10 mai 2024

Offre exposant (*) (à cocher)	13 juin (Gard)	17&18 sept (Tarn)	27 sept (Hérault)	11 oct (Aude)	Montant HT	TVA (20 %)	Montant TTC
Choix du Salon							
1 Salon					700 €	140 €	840 €
2 Salons					1 300 €	260 €	1 560 €
3 Salons					1 900 €	380 €	2 280 €
4 Salons					2 500 €	500 €	3 000 €
TOTAL (à compléter)							

(*) : Les emplacements et la plage d'exposition seront attribués selon l'ordre d'inscription et la disponibilité résiduaire.
Prestation soumise au taux de TVA en vigueur au moment de la facturation.
Règlement à réception de la facture pour valider les réservation et inscription.

Pour chaque salon, l'offre comprend :

- Un espace d'exposition clé en main
- Un **emplacement de 3 m²** avec borne d'accueil et accès aux espaces collectifs (les supports de communication sont à apporter par l'exposant, un seul kakémono par structure)
- Le référencement de votre structure sur le **site internet** du/des Salon(s) des Maires, sur la **légende du plan** du salon et dans **l'annuaire** du salon
- La promotion de votre présence sur le(s) Salon(s) des Maires via **les communications du pôle et de l'organisateur**
- Un accès à la **réserve collective**
- La participation au(x) **cocktail(s)** organisé(s) sur le pavillon

Pôle Aqua-Valley | Faculté de Pharmacie | Bât Hydropolis | 15, avenue Charles Flahault | 34090 Montpellier | Tél : 04 49 33 83 50
Association loi 1901 | SIRET : 527.763.445.00022 | APE : 9499Z | N° TVA Intracommunautaire FR87527763445





Fiche engagement de participation

SALONS DES MAIRES 2024

GARD – 13 juin 2024, Parc des expositions de Nîmes

TARN – 17 et 18 septembre 2024, Parc des expositions d'Albi

HERAULT – 27 septembre 2024, Parc des expositions de Béziers

AUDE – 11 octobre 2024, Arena de Narbonne

**À retourner @ : c.migayron@aqua-valley.com ; m.hache@aqua-valley.com
avant le 10 mai 2024**

Merci de retourner cette fiche d'engagement dûment complétée et accompagnée de votre règlement :

Par chèque à l'ordre de Pôle Aqua-Valley

Par virement :

Société Générale, 11/13 Boulevard Sarraill CS 29006 34061 MONTPELLIER CEDEX 2

Nom du titulaire : Association Pôle Aqua-Valley RIB 30003 01430 00037276900 51

IBAN : FR76 3000 3014 3000 0372 7690 051 Code SWIFT/BIC : SOGEFRPP

Fait à

Le

Cachet de l'entreprise et signature :

Votre contact (Gard, Hérault, Aude) :

Chloé MIGAYRON, Pôle Aqua-Valley

c.migayron@aqua-valley.com – Mobile : 07 83 05 91 38

Votre contact (Tarn) :

Mylène HACHE, Pôle Aqua-Valley

m.hache@aqua-valley.com – Mobile : 06 34 66 93 47

Pôle Aqua-Valley | Faculté de Pharmacie | Bât Hydropolis | 15, avenue Charles Flahault | 34090 Montpellier | Tél : 04 49 33 83 50

Association loi 1901 | SIRET : 527.763.445.00022 | APE : 9499Z | N° TVA Intracommunautaire FR87527763445





Fiche engagement de participation

SALONS DES MAIRES 2024

GARD – 13 juin 2024, Parc des expositions de Nîmes

TARN – 17 et 18 septembre 2024, Parc des expositions d'Albi

HERAULT – 27 septembre 2024, Parc des expositions de Béziers

AUDE – 11 octobre 2024, Arena de Narbonne

**À retourner @ : c.migayron@aqua-valley.com ; m.hache@aqua-valley.com
avant le 10 mai 2024**

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

1. ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES

Les conditions générales sont applicables à l'ensemble des participants (ci-après dénommés « Participant(s) ») destinés à rejoindre la mission « exposition Aqua-Valley – Salon des Communes et des Intercommunalités du Gard, Nîmes le 13 juin ; Salon des Maires, des Élus Locaux et des décideurs publics du Tarn, Albi les 17 et 18 septembre ; Salon des Communes et des Intercommunalités de l'Hérault, Béziers le 27 septembre ; Salon des Communes et des Territoires de l'Aude, Narbonne le 11 octobre » (ci-après dénommé la « Mission »), organisée par le Pôle de l'eau Aqua-Valley dont le siège social est situé au 15 avenue Charles Flahault, Faculté de Pharmacie, Bâtiment Hydropolis, 34090 Montpellier, France et immatriculé au Registre National des Associations, numéro de SIRET 527 763 445 00022 (ci-après dénommé l'« Organisateur »).

En renvoyant le présent formulaire (fiche d'engagement), le Participant déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales et s'engage à en accepter et respecter toutes les clauses sans réserve ni restriction.

2. PARTICIPATION A LA MISSION

La présente offre de Mission est réservée aux membres d'Aqua-Valley. Le nombre de places étant limité, l'Organisateur sélectionnera les participants par ordre de date de réception de la fiche d'engagement dûment complétée. L'admission (ou non admission) des participants sera notifiée au Participant par mail à l'adresse renseignée dans la fiche d'engagement.

3. CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

Les demandes d'annulation et de remboursement d'un accord de participation peuvent être soumises par écrit ou par courrier électronique. L'Organisateur peut accéder à une telle demande sous les conditions suivantes :

- En cas d'annulation plus de 30 jours avant le 1^{er} jour de montage de l'évènement : remboursement à 100 %
- En cas d'annulation entre 30 et 15 jours avant le 1^{er} jour de montage de l'évènement : remboursement à 50 %
- En cas d'annulation entre 15 jours et le 1^{er} jour de montage de l'évènement : aucun remboursement possible

Dans le cas où pour des raisons majeures, imprévisibles ou économiques, qui seront communiquées au PARTICIPANT, les salons ou manifestations ne pourraient avoir lieu, les demandes d'admission sont annulées et les sommes disponibles, après paiement des dépenses engagées sont réparties entre les PARTICIPANTS, au prorata des sommes versées par chacun d'entre eux.

4. DROIT A L'IMAGE, DIFFUSION DE PHOTOS ET VIDEOS DE LA MISSION

Le Participant autorise expressément, à titre gracieux, l'Organisateur à capter, reproduire et diffuser des photos et/ou vidéos le représentant ainsi que les membres de son équipe, son stand, son logo, son/ses produit(s) exposé(s), directement ou par l'intermédiaire de tiers, à titre non exclusif et pour le monde entier, ainsi qu'à exploiter ces clichés et films, en partie ou en totalité, sous toute forme et sur tous supports notamment sur le site internet d'Aqua-Valley (www.aqua-valley.com) et LinkedIn. Les utilisations de son image ne devront en aucune façon porter atteinte à sa vie privée et plus généralement lui nuire ou causer un quelconque préjudice. Il reconnaît par ailleurs n'être lié à aucun contrat exclusif sur l'utilisation de son image ou de son nom. Cette autorisation de l'utilisation de son image a une validité de 5 ans à compter de la signature de la présente fiche d'engagement. Le Participant qui ne souhaite pas que son équipe, son logo ou son stand figurent sur les films et/ou photographies et/ou visuels utilisés pour la promotion de la Mission doit en aviser préalablement par mail (c.migayron@aqua-valley.com ; m.hache@aqua-valley.com) l'Organisateur avant le démarrage de la Mission.

5. PROPRIETES INTELLECTUELLES / CONFIDENTIALITE

L'Organisateur et les Participants s'engagent réciproquement à garder confidentiels les documents et informations les concernant, quelle que soit leur nature, qu'ils soient économiques ou commerciaux, auxquels ils pourraient avoir eu accès au cours de l'exécution de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

En outre, l'Organisateur ne sera en aucun cas responsable, des échanges de données de quelques natures que ce soit (orales, écrites ou numériques) entre les Participants au cours de la Mission.

6. REGLEMENT GENERAL DE LA PROTECTION DES DONNEES

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous informons que les données indiquées dans ce bon d'engagement sont utilisées uniquement pour votre inscription et préparer votre participation. Vous pouvez avoir accès à vos données à tout moment en contactant c.migayron@aqua-valley.com et/ou m.hache@aqua-valley.com

Pôle Aqua-Valley | Faculté de Pharmacie | Bât Hydropolis | 15, avenue Charles Flahault | 34090 Montpellier | Tél : 04 49 33 83 50

Association loi 1901 | SIRET : 527.763.445.00022 | APE : 9499Z | N° TVA Intracommunautaire FR87527763445

